

JUSTICE CGC

SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

RIFSEEP

« Où est passé l'argent » ?

Les textes concernant le RIFSEEP des directeurs et des greffiers sont parus au JO du 23 décembre 2018, avec un effet au 1er juillet 2018.

Depuis, plus rien !

Comme d'habitude, l'administration est incapable de tenir des délais quand il s'agit de mettre en place une réforme pour les fonctionnaires, surtout lorsque celle-ci entraîne des revalorisations.

Il est important de rappeler que la réforme du RIFSEEP a été initiée et validée à la fonction publique.

Le ministère de la justice n'avait donc pas les moyens de s'y opposer, mais en retardant sans cesse sa mise en place, elle nous fait perdre des années de revalorisations.

Pour expliquer ce retard, la sous-direction des greffes, que nous avons rencontré récemment, met en avant une difficulté avec Bercy.

Lors de la mise en place de la Prime Fonction Résultat pour les magistrats, trois mois avait suffi pour mettre en place cette réforme et Bercy, comme par hasard, n'avait pas fait d'opposition.

Il est difficile de croire à cette version de l'administration. En effet le budget de la justice pour l'année 2018, prévoyait la mise en place du RIFSEEP pour les directeurs et les greffiers, le 1er juillet 2018. A cette époque, il y avait déjà eu des arbitrages avec Bercy.

Toutefois, une question demeure : « **OÙ EST PASSÉ L'ARGENT ?** »

Pour l'année 2018, l'enveloppe pour le RIFSEEP des directeurs et des greffiers étaient de 3.300.000 €.

Refusons la gestion de nos corps par les magistrats, en administration centrale ou en déconcentré.

Si vous partagez nos idées, rejoignez-nous !

PARIS, le 22 mai 2019

Le Bureau